Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260526-D202624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/24

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 10
Conseillers ayant pris part au vote : 10
Date de convocation : 20/05/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Mardi 26 mai 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mathilde MARIE, excusée, de Cyrille LAGRANGE, excusé et Laurent JONCOUR, excusé.

Absent : Aurélia WATTEAU ; Agnès MARTIN

Secrétaire de séance : Marie-Louise PETITBON

Objet - Affectation définitive du résultat

Présentation : Marc RAHER

Pour rappel, par délibération n°2026/07 en date du 24 février 2026, le Conseil municipal a constaté de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 au budget principal de la commune et a repris de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026.

La délibération concernant le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ayant été adoptée, il convient maintenant d'approuver l'affectation définitive des résultats.

Monsieur RAHER Marc, 1er Adjoint, propose d'acter l'affectation suivante :

- 144 975,48 € en recette ligne 002 de la section de fonctionnement sur le budget 2026 ;
- 0 € en recette d'investissement sur le compte 1068.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le 1er Adjoint, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 10 pour – 0 abstention – 0 contre

- **D'APPROUVER** la proposition ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 05 juin 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN